



République Française  
Département de l'Hérault

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES PEZENAS-AGDE

DECISION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DC 2020-12

OBJET : LANCEMENT APPEL D'OFFRES OUVERT -TRANSPORT ET TRI DE COLLECTE  
SELECTIVE - Procédure COVID-19 -

Monsieur le Président du SICTOM PEZENAS - AGDE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211 – 2 et L 5211 – 10,  
**Vu** la délibération du 23 mai 2014 et du 28 juin 2018 donnant délégation au Président, conformément aux articles L 2122-22 et L5211-2 du CGCT,  
**Vu** le Code de la Commande Publique et son article L2124-2,  
**Vu** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,  
**Vu** l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020 ainsi que l'orientation de la Commission Européenne sur l'utilisation des marchés publics dans la situation d'urgence liée à la crise de la COVID-19 (1.4.2020) laissant la possibilité aux Collectivités notamment de réduire les délais de réception des offres en appel d'offres ouvert à 15 jours en cas de besoin urgent,

**Considérant** la nécessité de procéder au transport et au tri de collecte afin d'assurer un fonctionnement optimal du service de collecte sélective,

**DECIDE**

**Article 1 :** De lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le transport et le tri de la collecte sélective, pour les tonnages maximaux suivants :

- 1<sup>ère</sup> année : 1500 Tonnes maxi
- 2<sup>ème</sup> année : 500 Tonnes maxi
- 3<sup>ème</sup> année : 500 Tonnes maxi
- 4<sup>ème</sup> année : 500 Tonnes maxi

**Article 2 :** Dit que les crédits seront prélevés sur le Budget du SICTOM PEZENAS-AGDE, Chapitre 011 – Article 611 « Contrats de prestations de services » de la section de fonctionnement.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera portée à la connaissance des Membres du Comité Syndical ainsi qu'à Monsieur le Représentant de l'Etat dans l'arrondissement.

Fait à Nézignan-l'Evêque, le **20 AVR. 2020**

Alain VOGEL-SINGER

Président du  
SICTOM Pézenas-Agde



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat le 20/04/2020  
et de sa publication le 20/04/2020

A Nézignan l'Évêque, le 20/04/2020

SMICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas Sièges administratifs : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 58 05 Fax : 04 99 43 21 78

[www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)